

Début mai, il embrase la voiture de son rival et cumule les délits



Le prévenu condamné hier avait cumulé huit infractions.? - photo d'illustration richard brunel

sans-emploi, qui multiplie les insultes par téléphone, menaçant son ex et le nouveau compagnon régulièrement.

Dans la nuit du 7 au 8 mai dernier, l'homme disjoncte, après un SMS envoyé à son ex-amie. « Je voulais lui souhaiter son anniversaire. Elle m'a répondu de le souhaiter plutôt à ma grand-mère dont c'était l'anniversaire du décès. J'ai vu rouge », explique, en substance, le prévenu. De rage, il se rend à Riom et embrase le véhicule du rival avant de remonter dans son auto... volée. Sur la route du retour, ivre, il perd le contrôle à hauteur de Châteaugay et crée un accident matériel. Pas moins de huit infractions lui sont reprochées.

Présenté le 9 mai dernier en comparution immédiate, le prévenu avait demandé un délai pour préparer sa défense. Jugé hier, il a expliqué son comportement par cette rupture non digérée. Avocat du couple victime, M e Rauzier a évoqué des menaces de mort faites lors de l'audience à l'encontre de ses clients par des proches du prévenu. « Depuis les faits, mes clients subissent des menaces de toute part... » Le conseil réclame une indemnisation de 2.000 € pour le rival et de 3.000 € pour l'ex.

Alain Durand, procureur de la République, rappelle que, « sous-jacent à ces délits, il y a une idée de vengeance. Il n'accepte pas que son ancienne compagne ait retrouvé le père de ses enfants et vive avec lui aujourd'hui. » Il requiert un an de prison ferme, le maintien en détention et une contravention de 50 €.

En défense, M e Canis estime que, dans ce dossier, « il n'y a pas de violences physiques. On est sur des menaces verbales, des appels malveillants [...] On est plus dans un acte désespéré que dans l'acte de quelqu'un qui veut transgresser la loi. »

Le prévenu écope de dix mois de prison dont deux assortis du sursis mise à l'épreuve pendant deux ans, obligation de ne pas rentrer en contact avec les victimes et d'une contravention de 50 €. Le maintien en détention a été ordonné.

Elle le quitte pour un autre, il ne supporte pas. Début mai, il va incendier à Riom, à bord d'une voiture volée, le véhicule de son rival et, sur le chemin du retour, crée un accident, ivre. Huit mois ferme.

À 25 ans, il a un casier judiciaire aussi épais qu'un dictionnaire. Et, depuis que sa petite amie l'a quitté, ça ne va pas mieux dans la tête de ce Puydômois